ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 2 juillet 1900 (13 Messidor An 108 de la République), 183e jour de l'année, 12e jour de l'été, 6e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 03 ; coucher à 8 h. 04.
Lever de la lune à 9 h. 56 matin ; coucher à 10 h. 23 soir.

Lire à la 2e page :
Le drame de la rue d'Italie à Roubaix : Mort d'une des victimes.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Conseil municipal. — Nous croyons savoir que le Conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi 6 juillet, à 8 heures 1/2 du soir.

L'Union de gauche anticléricale. — Le cercle l'« Union de gauche anticléricale » a fait, hier, un punch au citoyen Moreau et à divers élus socialistes.
La cordialité la plus grande n'a cessé de régner pendant cette charmante soirée, et les applaudissements n'ont pas manqué aux divers orateurs.
Le citoyen Lory a d'abord exposé le but et le fonctionnement des patronages laïques et a adressé un chaleureux appel aux républicains anticléricaux de Roubaix.
Le citoyen Moreau a fait ressortir le danger que présentait le capitalisme escorté de ses deux acolytes, le cléricalisme et le militarisme, et a montré la nécessité de se grouper sous le même drapeau des revendications socialistes.
Divers toasts ont été portés aux invités, aux nouveaux élus et à la municipalité roubaisienne.
Un membre de l'enseignement a montré la nécessité pour les ouvriers manuels de [illegible] les éducateurs de la jeunesse comme [illegible] qui leur préparent les électeurs de demain, et l'impossibilité pour les instituteurs, issus du peuple, de ne pas être les défenseurs et propagateurs de la politique socialiste.
[illegible] des toasts terminée, la soirée s'est achevée par de joyeuses chansons.

Un monsieur sans gêne. — Hier après-midi, au parc de Barbieux, la Fanfare De[illegible] donnait un brillant concert devant un auditoire nombreux qui ne ménageait pas ses applaudissements aux artistes de cette phalange musicale.
Un incident vint troubler cette superbe audition.
Pendant l'exécution de la fantaisie de [illegible] « Les grandes manœuvres », un monsieur très bien mis, aux moustaches relevées comme celles d'un officier de cavalerie, se fit tout à coup remarquer par des gestes [illegible] ; tantôt il se serrait le ventre, tantôt il levait les bras, puis partant du pied gauche, aux accents de la fanfare — comme un soldat commandé par ordre supérieur — il fit quelques pas à droite et s'arrêta net.
Alors, sans éprouver aucune gêne, oubliant les plus élémentaires règles de la pudeur, il [illegible] son pantalon bas et....
Le public, qui avait été distrait de la musique par l'excentricité du monsieur et qui avait jusqu'alors suivi en riant ses faits et gestes, devint à ce moment furieux.
On le hua, mais rien ne fit.
Cependant, le monsieur sans-gêne fut [illegible] au moment où il venait de sortir de sa poche un numéro de la [illegible] et avant qu'il ait eu le temps de s'en servir, un agent [illegible] lui mit la main au collet et le conduisit au poste de police, où procès-verbal lui a été dressé pour outrage public à la pudeur.

Précoces malfaiteurs. — Samedi, vers 8 heures 1/2 du soir, le jeune Albert Francomme, âgé de [illegible] ans 1/2, demeurant avec ses parents, rue Lannes, a été surpris à la [illegible] du File, au moment où il volait une lanterne servant aux conducteurs de tramways [illegible] hommes d'équipe.
Procès-verbal a été dressé aux parents, le précoce malfaiteur, vu son jeune âge, ayant été relaxé.

Acte de probité. — Menu Edmond Hoste, âgé de 9 ans, demeurant rue de [illegible], a trouvé hier matin, dans cette rue, un porte-monnaie contenant [illegible] francs, qu'elle s'est empressé de déposer au commissariat du [illegible] arrondissement.
Peu de temps après, M. Leerrnier Henri, demeurant rue des Arts, est venu le réclamer.

Gibier d'assises. — Hier matin, vers 11 heures 1/2, M. Buns, huissier, audiencier près le tribunal de simple police a publié à son de trompe et de caisse, sur la Grande Place et rue Notre-Dame, [illegible], au domicile de Georges Dupire, un arrêt de la chambre des mises en accusation, [illegible] à la prochaine session des assises de Douai dans les dix jours qui suivront cette publication, le dit Georges Dupire, contumax, inculpé de faux en écritures commerciales dont nous avons déjà parlé à diverses reprises.
Cette publication a produit une certaine émotion dans le quartier.

Exposition universelle. — Trains de plaisir. — Le 8 juillet 1900, il sera mis en marche au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille et Douai, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits ([illegible] classe).
Ce train partira de Tourcoing à 4 h. [illegible] du matin et arrivera à la gare du Champ-de-Mars à [illegible] h. 20.
Le retour se fera par la gare de La Chapelle. Le train partira à 8 h. 40 du soir pour arriver à Tourcoing lundi à 2 h. 05 du matin.
Voici le prix des places (aller et retour). — Tourcoing, 7 fr. 60; Roubaix, 7 fr. 50; Croix-Wasquehal, 7 fr. 50; Lille, 7 fr. 40, Douai, 6 francs 75.

Chronique colombophile. — Voici les résultats du concours de St-Just organisé par fédérations Morel et de l'[illegible] poule.
500 pigeons lâchés à 8 h. 15. — Temps nuageux, vent sud-ouest.
1 Bouchoud, 5 p. 2 Isebeard, 6 p. 3 Dupont, 8 p. 4 Poulain, 3 p. 5 Stofflin, 6 p. 6 Loquet, 3 p. 7 Lombort, 3 p. 8 Catel, 3 p. 9 Lefebvre 4 p. 10 Paolo, 2 p. 11 Celmazure, 2 p. 12 Hespel, 3 p. 14 Dutat, 2 p. 15 Dutat H. 1 p. 16 Soyssens H., 2 p. 16 Honoré, 1 p. 17 Morel, 1 p. [illegible] Dhoinne, 2 p. 18 Stofflin, 2 p. 20 Vontreghim, 3 p. 21 Nutte 2 p. 22 Delfresnes, 1 p. 23 Duvivier H. 24 Cehenwels H. 25 Catel 2 p. [illegible] Buse 1 p.
[illegible] Willem H 1 p., 29 Lecomte 1 p., 30 Preys 2 p., 31 Degreave 1 p., 32 Baert H, 33 Delmazure 1 p., 34 Dolphens 1 p., 35 Stoffyn 1 p., 36 Folle 1 p., 37 Vandebendrie 1 p., 38 Félix 1 p., 39 Bouchout 1 p., 40 Heults H, 41 Verelleu 1 p., 42 Cocu 1 p., 43 Delfrennes H, 44 Bosse H, 45 Dutat, 46 Destobbeleur, 47 Poulain, 48 Gheysen, 49 Félix H, 50 Decottignies, 51 Vandenabelle, 52 Stofflin, 53 Carette H, 54 Paolo H, 55 Mansart, 56 Ferret, 57 Duquesne.
1re série. — Le service de table a été gagné par M. Dutat.
2e série. — Le premier régulateur par M. Stofflin.
3e série. — Le deuxième régulateur par M. Catel.
Le premier pigeon a été constaté à 9 h. 52 m. 5 s. et le dernier à 10 h. 1 m. 15 s.

FIN de SAISON aux GALERIES LILLOISES
Prix **très bas** pour tenter les acheteuses de permettre de solder rapidement tous les modèles de **chapeaux** et de **confection pour dames** existant encore dans ces rayons.

Les rentes des travailleurs. — Le 29 juin, un accident est survenu à la société anonyme de Roubaix, rue du Curois, [illegible].
Le nommé Holvoarth Louis, surveillant, âgé de 43 ans, demeurant à Mouvaux, au Beau Bouquet, s'est fait enlever l'ongle du médius droit en plaçant une courroie sur la poulie d'un peigneur de carde.
Le docteur Lepers a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.
Le 28 juin, un accident est survenu chez F. Vanoutryve, boulevard d'Armentières.
Le nommé Guévar Emile, tisserand, âgé de 34 ans, demeurant à Wattrelos (petit Paris) a reçu un éclat de verre dans la cuisse droite y provoquant une plaie pénétrante.
Le docteur Lacroix a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.
— Un accident est survenu chez Motte et Meillassoux frères, rue du Coq-Français.
Le nommé Druart Jules, dégraisseur, âgé de 52 ans, demeurant rue d'Antoing, cour Orange, 13, a buté contre un brac et s'est contusionné la jambe gauche.
Le docteur Godefroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.
— Le [illegible] juin un accident est survenu chez Charles Pollet, rue de la Redoute.
Le nommé Roussel Louis, bacleur, âgé de [illegible] ans 1/2, demeurant rue Carnot, [illegible], à Wattrelos a fait une chute dans le cellier lui occasionnant une plaie de la région frontale.
Le docteur Labbe a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.
Le [illegible] juin un accident est survenu à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, [illegible].
Le nommé Collin Désiré, peigneur, âgé de 22 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Goude aîné, [illegible], a reçu un pot sur le gros orteil gauche.
Le docteur Dufresne a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.
— Le [illegible] juin, un accident est survenu chez Jean-Baptiste Delcroix [illegible], rue Newton.
Le nommé Jules Descheemaeker, garçon brasseur de la brasserie l'Union de Roubaix-Wattrelos, âgé de [illegible] ans, demeurant rue Malplaquet, s'est écrasé la main en déchargeant des rondelles.
Le docteur Leplat a déclaré dix jours d'incapacité de travail.
— Un accident est survenu chez Jonville frères, rue Condorcet.
Le nommé Dutoit Pierre, meunier, âgé de [illegible] ans, demeurant à Templeuve [illegible], a eu la main droite prise dans une vis à palettes.
Le docteur Merlier a déclaré [illegible] jours d'incapacité de travail.
— Le 28 juin, un accident est survenu chez Motte-Bossut, fils et Meugers, rue de Tourcoing, [illegible].
Le nommé Picard Charles, teinturier, âgé de [illegible] ans, demeurant rue de Tourcoing, [illegible], a reçu une pièce de tissus sur le pied gauche.
Le docteur Vallenghien, a déclaré [illegible] jours d'incapacité de travail.
— Le [illegible] juin un accident est survenu chez Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, [illegible].
Le nommé Piette Georges, fileur, âgé de [illegible] ans, demeurant rue Casimir-Périer, [illegible], s'est contusionné le médius droit en tombant.
Le docteur Godefroy a déclaré [illegible] jours d'incapacité de travail.

LE ROI DES CAFÉS
ADOPTÉ PAR L'ARMÉE
Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.
En vente, gros et détail : 68, rue de Epeule, et 209, rue des Arts, Roubaix.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 1er Juillet 1900

NAISSANCES. — Eugène [illegible] — Hélène [illegible], rue de Constantine.
PUBLICATIONS DE MARIAGES. — [illegible] cordonnier, rue Meyerbeer, [illegible] soigneuse, rue de la Guinguette, 30 — Léopold Van Meenen, [illegible] ans, teinturier rue de l'Hôpital, et Marie [illegible] — [illegible] rattacheur, rue Jacquard, et Marie Delsin, 24 ans, rentrayeuse, id. — Camille Monier, [illegible] ans, rattacheur, rue des Longues Haies, 6[illegible], et Marie Philippon, 25 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies, [illegible].
Armand Moureau, 26 ans, rattacheur [illegible], et Marie Den[illegible] [illegible] ans, soigneuse [illegible] — Louis Maes, 24 ans, [illegible] et Pétronille Buens 27 ans [illegible] — Joseph Van S[illegible], 21 ans, [illegible] et Isabelle Vansavere, 17 ans, tisserande [illegible] — [illegible] Adolphine Mes, [illegible] ans, sans profession, [illegible].
[illegible] — Alphonse Boet, [illegible] — Alphonse [illegible] Paix, 45, et Mathilde [illegible] ans, sans profession, rue Fernaix, [illegible].
François [illegible], rue des Trois Ponts [illegible] — Georges Musin, représentant de commerce, rue de l'Ermitage, [illegible] — [illegible] à Mons et [illegible].
DÉCÈS. — Alphonse Bauson, [illegible] — [illegible] — Louise Des[illegible], rue Blanchemaille.

TOURCOING

A l'Hôtel de Ville. — Samedi, à 6 heures du soir, la Commission des écoles s'est réunie à l'Hôtel de Ville, pour examiner une réclamation au sujet d'achats d'instruments de musique destinés aux écoles.

Organisation du service de la presse à l'Hôtel de Ville. — Nous avons été avisé samedi soir par M. Dramais, secrétaire général de la Mairie, que l'administration municipale avait décidé la création à partir du 1er juillet, d'un service de renseignements et l'affectation d'un local pour les membres de la presse.
M. Lervaux, employé aux accidents du travail, sera chargé de centraliser les communications intéressant les différents journaux de la localité.
Nous adressons à l'administration municipale nos félicitations pour cette heureuse initiative et nos remerciements pour l'intérêt qu'elle veut bien nous porter.

Le Concours de chant. — Ce soir, lundi 2 juillet, à 6 heures, réunion à l'Hôtel de ville des membres du jury des concours de chant et de déclamations pour le 14 juillet, afin de prendre des dispositions en vue de ces concours.

Caisse d'épargne. — Le conseil d'administration s'est réuni samedi matin sous la présidence de M. Ducoulombier, vice-président.
Le conseil des directeurs a nommé M. Sacée Emile, sous-caissier au bureau auxiliaire de la Croix Rouge, en remplacement de M. Bertrand décédé, et M. Montagne Alfred, administrateur de la succursale de Linselles en remplacement de M. Wallaert, démissionnaire.

Entrée de la librairie étrangère. — Quatre-vingt quatre colis, contenant 6001 kilos de publications étrangères, ont pénétré en France par la gare de Tourcoing, pendant la deuxième quinzaine du mois de juin.
Ces marchandises ont donné lieu à 29 procès-verbaux de constat, elle se décompose comme suit :
900 kilos de livres en langue morte ; 1406 kilos de livres en langue française ; 1410 k. de chromos ; 700 kilos bibliothèque particulière ; 285 kilos de clichés en cuivre venant d'Allemagne ; 300 kilos d'imprimés avec blancs à remplir à la main ; 1050 kilos de journaux écrits en français-flamand.

Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871. — La réunion trimestrielle de la Société des vétérans des armées de terre et de mer, qui devait avoir lieu le dimanche 8 juillet, pour versement des cotisations, est reportée au dimanche 22 juillet, en raison de la fête de la remise du drapeau à la 14e section de Lille.
Cette réunion se fera au café Sénéchal.
Cette société vient de recevoir la lettre suivante, en réponse à l'adresse envoyée à M. le président de la République, lors de la cérémonie de la remise officielle de son drapeau,

Le Préfet du Nord à Monsieur le Maire de Tourcoing,
Les vétérans de Tourcoing, 353e section ont transmis une adresse de félicitations et de dévouement au président de la République.
Je vous prie de vouloir bien être auprès des signataires de cette adresse, l'interprète des meilleurs remerciements du chef de l'Etat qui a été très touché de cette manifestation.
Pour le Préfet du Nord,
Le conseiller de préfecture délégué,
Signé : GRAND.

Harmonie de la Croix-Rouge. — Un de nos lecteurs nous écrit pour nous demander à quelle date aura lieu le tirage de la tombola de l'Harmonie de la Croix-Rouge dont les billets ont été mis en vente il y a quelques années.
Nous transmettons cette demande à M. le président de l'Harmonie de la Croix-Rouge, dans l'espoir qu'il voudra bien renseigner notre correspondant occasionnel et les autres détenteurs de billets.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 30 Juin 1900

NAISSANCES. — Jules Delanote, rue [illegible] — [illegible] Pinoy, rue du Moulin — Jules Catoire, rue du Maréchal Ney — Albert Spee[illegible], rue du Pont de Neuville — Jules Tonneau, rue Colbert — Joseph Van[illegible], rue de la Malcense — Emile Dumortier, rue d'Anor — Brigitte Vanvassenhove, rue de Paris.
PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Jean Verel [illegible] Dupont [illegible] — [illegible]
MARIAGES. — Bernard Ba[illegible], 26 ans [illegible] — [illegible]
DÉCÈS. — [illegible]

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Résultats d'une battue. — Dans la nuit de samedi à dimanche, les quatre gardes de la commune ont organisé une battue sur la partie du territoire de Croix située du côté d'Hem.
A 1 heure 1/2, ils découvrirent tapi dans une école appartenant à [illegible] un individu qui déclara se nommer Gustave B[illegible], âgé de [illegible] ans, se disant tapissier, sans domicile.
A 3 heures ils rencontrèrent un homme abominablement ivre à qui ils offrirent l'hospitalité. C'était le nommé Henri [illegible], 4[illegible] ans, né à [illegible], journalier, demeurant à Roubaix, rue du Parc, [illegible].
A deux heures et demie ils pincèrent dans une ruelle près du Vélodrome trois individus qui avaient avec eux une grande marmite pleine de viande de cheval. C'étaient les voleurs qui avaient rendu visite la nuit précédente à la boucherie chevaline de M. Fache, rue Pierre Motte, à Roubaix.
On s'assura des trois amateurs de régals hippophagiques. Ce sont les nommés Vincent César-Amand, [illegible] ans, né à Roubaix, ébéniste, Maire Isidore, [illegible] ans, né à Vardenbrug (Hollande), tisseur et un sieur Henri N[illegible] dont on ignore le nom et qu'on croit déserteur belge.
La viande de cheval n'est pas légère pour tous les estomacs.

Pigeons-voyageurs. — Par arrêté préfectoral en date du [illegible] juin sont autorisés à élever et détenir des pigeons voyageurs, MM. Vanhalle Henri, rentier, demeurant rue du Petit Boutique, [illegible], marchand de volailles, rue Kléber, Cattoire Alphonse-Constant, magasinier, rue Jacquard.

Récompense méritée. — On se rappelle la tentative de dévouement accompli par le nommé Jules Ledhé qui fut blessé en arrêtant un cheval emporté rue Kléber.
Le préfet vient de donner avis qu'il lui a accordé une récompense de [illegible] fr.

Pour les écoles. — Le préfet du Nord a approuvé les cahiers des charges, clauses et conditions des fournitures des denrées alimentaires pour les cantines scolaires, et de la fourniture des vêtements à distribuer pour l'hiver aux enfants des écoles communales.

Etat-Civil. — *Naissances.* — Jean-Baptiste Rolle, rue des Ogiers. — Rachel-Joséphine Lasseur, rue de la Duquennière. — Pierre-Georges Delacroix, rue Charles Quint, 41. — Marie-Thérèse-Adela de Moreau, rue des Ogiers. — Adéline-Flore-Henriette Vannes, rue du Petit-Boutique, 51. — Aline-Emilienne-Marie Debrock, rue Hoche, 20. — Edouard-Florimond Vanlenhecke, rue du Tonkin, 43. — Louis-Florimond Vandeuercrhove, rue du Nord, [illegible].
Publications de mariage. — Spriet Jules, 26 ans, jardinier et Misplomb Adolphine, 21 ans, ménagère.
Mariages. — Bommel Emmanuel Henri, 2[illegible] ans, rattacheur, et Janssens Pauline, 23 ans, peigneronne.
Del[illegible] Pierre-Joseph, 2[illegible] ans, trieur et Lequenne Angèle, 22 ans, bobineuse.
Décès. — Bullens Justine Elisa, 6 mois, rue Nerrier.

Watrelos. — Fête nationale. — Le vendredi 13 juillet au soir, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie.
A 5 heures du soir, distribution extraordinaire aux indigents, concours de pigeons sur Clermont, organisé par la Société établie chez M. Louis Desplechin.
Le samedi 14 juillet, à 8 h. 1/2 du matin, visite du Conseil municipal aux établissements charitables « Hospice et hôpital » cortège des sociétés de la Ville à 10 heures.
Place Carnot, au Laboureur, formation du cortège composé des sociétés subventionnées de la ville.
Aussitôt la dislocation du cortège, Carrousel vélocipédique, rue du Crétinier.
A trois heures, exercices de gymnastique sur la place du Moulin, avec le concours de la fanfare. La Gauloise exécutera les mouvements et exercices du concours de Paris.
Le 14 juillet du matin, huit concours de pinsons.
A cinq heures, concert au Sapin-Vert, le ralliement des trompettes, la Renaissance chorale, la philharmonique du Crétier.
A 3 heures, salle Lebrun, rue du Moulin, Concours de déclamation, 2 catégories : Genres Dramatique et comique, Jury : MM. Demory, Henri Page, Taisne et Vairon.
A 5 heures, salle Brihaut, Grande place, Concours de chant : 4 catégories : 1er Basses et barytons, deux divisions, 2e ténors, 2 divisions ; 3. Comique de genre, une division, 4. Comique grime, une division.
Concours de duos. Les dames y sont admises.
A 7 heures, concert à la Vieille Place : l'Union des Trompettes, l'Union chorale, les Enfants de la Lyre.
A 9 heures, concert par la Musique municipale et illumination à giorno.
Après le concert, sur la Grande-Place : grand bal populaire.
Sur le kiosque, entre les danses, poses plastiques et ballets par la « Patriote ».

LE NORD

LILLE

Commission départementale. — La Commission départementale se réunira le mercredi 4 juillet courant, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la Préfecture.

Institut industriel du Nord de la France. — Le directeur de l'Institut industriel du Nord de la France informe les jeunes gens originaires du département du Nord, qui posséderaient les connaissances exigées pour être admis à l'Institut industriel et qui auraient besoin d'une subvention pour en suivre les cours, que des bourses en rapport avec les ressources de leurs familles, seront mises au concours dans les examens qui auront lieu le jeudi 12 juillet 1900 à 8 h. 1/2 du matin, 1, rue Jeanne-d'Arc à Lille.
Les candidats devront se faire inscrire à l'avance et s'adresser pour plus amples renseignements au directeur de l'Institut, 1, rue Jeanne d'Arc.

Tombola. — Nous apprenons que l'Alliance musicale d'Esquermes organise une grande tombola au profit de sa caisse. Nous citerons parmi les lots offerts un vase de Sèvres offert par M. le président de la République, trois tableaux par M. le ministre des Beaux-Arts, plusieurs obligations de 100 francs, et de beaux et nombreux lots offerts par MM. les sénateurs et députés et les notabilités lilloises.
Les lots seront exposés à partir du 1er juillet, au siège de la société, 1, rue d'Esquermes.
Prix du billet : 10 centimes.

Un garde attaqué au faubourg du Sud. — Samedi soir, vers [illegible] heures, le garde Hochart, du faubourg du Sud, a été attaqué près de la gare de la Porte des Postes par quatre briquetiers en goguette.
L'un des agresseurs a été arrêté et mis à la disposition de M. Jérôme commissaire de police du [illegible] arrondissement, mais n'a pu jusqu'à présent, vu son état complet d'ivresse, déclarer son identité.
Quant aux trois autres qui ont pris la fuite ils sont activement recherchés.

Adjudications. — Le samedi 30 juin 1900, à trois heures il a été procédé, à la mairie de Lille, à l'adjudication de la fourniture des objets d'habillement, d'équipement et de coiffure nécessaires aux employés des divers services municipaux et au personnel de la police pendant les années [illegible], 1901, 1902 et [illegible].
Le 1er lot comprenant l'habillement destiné aux employés municipaux dont la dépense est évaluée à [illegible] francs a été adjugé à MM. [illegible] père et fils Stasse et Cie négociants à Lille, moyennant un rabais de [illegible].
Le 2e lot comprenant l'habillement destiné au personnel de la police dont la dépense est évaluée à [illegible] francs a été adjugé à M. Félix Boutry, entrepreneur de confections à Lille, moyennant un rabais de [illegible] pour cent.
Le 3e lot comprenant les effets de coiffure et les objets divers nécessaires aux employés municipaux dont la dépense est évaluée à [illegible] francs a été adjugé à M. Félix Boutry, entrepreneur de confections à Lille, moyennant un rabais de [illegible].
Le 4e lot comprenant la coiffure et l'équipement destinés au personnel de la police dont la dépense est évaluée à [illegible] fr. a été adjugé à M. Félix Boutry, entrepreneur de confections à Lille moyennant un rabais de [illegible].
Le 5e lot n'a pas été adjugé, aucune soumission n'ayant été déposée.

Cimetières communaux. — Les familles qui auraient l'intention de renouveler les concessions expirées aux cimetières sont invitées à se présenter dans le délai d'un mois au bureau des Cimetières à la Mairie pour en faire la déclaration et signer la soumission qui doit précéder la rédaction du nouvel acte. Elles verseront ensuite le prix principal aux mains du receveur municipal.
Passé ce délai, les monuments funéraires pour lesquels la concession n'aurait pas été renouvelée, devront être enlevés par les propriétaires, faute de quoi l'enlèvement se fera d'office et à leurs frais.
Inhumations. — Aux termes de l'article [illegible] du règlement, tous signes [illegible] des sépultures, placés sur des terrains pour lesquels il n'aura pas été pris de concessions, devront disparaître à l'expiration de six années de la date de l'inhumation, terme auquel le terrain doit être remis en service pour de nouvelles inhumations.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Société de tir. — Nous recevons avis qu'une société de tir à la carabine « Robert » est en formation à Valenciennes. Cette société sera établie chez M. Louis Sullières, place Poterne.
Nous constatons avec un réel plaisir un bel élan de la jeunesse valenciennoise pour ce sport si attrayant et si utile, le tir à la carabine est une véritable école du tir à l'arme de guerre, aussi ne saurions nous trop engager les amateurs à se faire inscrire au plus tôt chez M. Sullières.

La taxe du pain. — Le kilogramme de pain blanc est fixé à 0 fr. 31.
Le kilogramme de pain bis, 0 fr. [illegible].

DENAIN. — Les rentes des travailleurs. — Delcroix Léon, 2[illegible] ans, demeurant rue du [illegible] à St-Amand, chargeur du [illegible] aux forges de Denain, a eu les orteils du pied droit écrasés par le tablier du monte-charge. Cette blessure qui nécessitera une incapacité de travail de [illegible] jours avec infirmité partielle permanente.

ONNAING. — Accidents. — Delhaye Joseph, 41 ans, d'Onnaing charpentier aux établissements métallurgiques d'Onnaing, a reçu un coup de maillet sur le genou gauche il en est résulté une contusion qui nécessitera un repos de [illegible] jours.
Fontaine Albert, 1[illegible] ans, d'Onnaing, aide-mouleur, chez MM. Vénot et fils et Cie, a été atteint d'une contusion à l'épaule droite produite par la chute d'une traverse en bois [illegible] jours de repos seront nécessaires.

Onnaing. — Dussart Jules, 23 ans, d'Onnaing, chargeur à la fosse Cuvinot a été blessé à la main gauche par la chute d'un caillou. 15 jours de chômage.
— Flamme François, 25 ans, d'Onnaing, chargeur à la fosse Cuvinot, a eu le bras droit pressé entre une berline et un montant d'accrochage. L'incapacité de travail sera de 40 jours environ.

St-Saulve. — M. Chavatto Victor, 23 ans, de Thiers, mineur à la fosse Thiers, a été atteint d'une contusion au genou gauche par suite de la chute d'un caillou. L'incapacité de travail en résultant sera de 15 jours.
— M. Urbain Léon, 1[illegible] ans, de Thiers, hercheur à la fosse Thiers, a eu le bras droit écrasé entre un bois et une berline. Il ne pourra pas se remettre au travail avant trois semaines environ.

PAS-DE-CALAIS

CONSEIL MUNICIPAL DE LENS

Samedi soir, à 8 heures, le conseil municipal de Lens s'est réuni sous la présidence de Basly, maire.
Etaient présents : MM. Basly, maire, Fauqueur et Dilly, adjoints ; Beugnet, Corrion, Deparisse, Douchet, Durieux, Evrard, Flament, Fassiaux, Garbez, Gosselin, Huleux, Lefebvre, Letombe, Legrand, Pollart, Popot, Pranger, Renard, Tison, Voiseux et Van Pelt.
Absents avec excuses : MM. Bauduin, Caron et Mayeux.
M. Voiseux, qui est nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.
Le Conseil continue l'établissement des dépenses du budget primitif de 1.901. Contrairement à ce que l'on prévoyait, la discussion a été assez vive.

Le Commissaire de police

C'est M. Van Pelt qui ouvre le feu en demandant diverses explications sur le crédit affecté à l'élévation de classe du commissaire de police. Cette classe étant personnelle M. Van Pelt demande si la ville est tenue de payer les 1,200 francs supplémentaires.
Le Maire répond que l'élévation résulte d'une décision du précédent Conseil et qu'aujourd'hui elle est due en vertu d'un arrêté de l'autorité supérieure. Le citoyen Basly profite de l'occasion pour faire l'éloge de ce fonctionnaire, dont le dévouement, dit-il, est tout aussi apprécié par les habitants que l'esprit conciliant dont il ne cesse de faire preuve dans ses délicates fonctions.
Le crédit de 3,600 francs est ensuite voté.

Salaire des ouvriers de la ville

La question du salaire des ouvriers de la ville est ensuite agitée et M. le Maire déclare que la ville de Lens donne l'exemple d'un bon patron en payant le personnel à son service à raison de quarante et quarante-cinq centimes l'heure, alors qu'il est prouvé que certains établissements industriels de la localité n'allouent que trente centimes à une certaine catégorie d'ouvriers.

Subvention au théâtre

La commission des finances propose le vote d'une subvention de 2000 fr. au directeur du théâtre (ici ne pas confondre le directeur avec le propriétaire) à la condition qu'il sera donné d'octobre à mars prochain au moins 30 représentations et que 10 places gratuites seront à chaque séance mises à la disposition des ouvriers non patentés.
M. Renard après, après renseignements, fait remarquer que les 100 places réclamées, représentant à cinquante centimes l'une la somme de cinquante francs alors que la subvention par représentation porte 100 fr. Il en profite pour faire remarquer qu'il y aurait lieu peut-être de réclamer sinon un plus grand nombre d'entrées au moins des places plus convenables.
Le citoyen Basly fait remarquer que c'est là aussi l'avis de la commission des finances.
Plusieurs conseillers demandent que les places de faveur soient aux chaises. Finalement, après le vote de la subvention de 2000 francs il est décidé que la commission avisera aux moyens propres à obtenir de bonnes places pour les entrées gratuites.
Disons en passant que le bruit circule que c'est le directeur de la troupe de Douai qui exploitera le théâtre de Lens la saison prochaine, où il jouera chaque lundi.

Logement du pasteur protestant. — Une très longue et surtout très vive discussion s'engage ensuite sur le crédit à voter en faveur du pasteur protestant.
M. Pranger demande non seulement la suppression de ce crédit qui est de [illegible] francs mais encore la radiation du budget du crédit de [illegible] francs affecté au logement du curé doyen.
Il est fait remarquer que le Concordat oblige les villes à fournir le logement à certains représentants des cultes reconnus et que de plus on ne saurait revenir sur le vote acquis des [illegible] francs.
M. Pranger insiste pour la suppression totale des indemnités de logement aux représentants des différentes religions.
Malgré cela le crédit de [illegible] francs pour logement du curé doyen est maintenu et une somme de 300 francs est votée par 22 voix contre une et une abstention à titre d'indemnité de logement au pasteur protestant.
Il résulte de l'ensemble de la discussion que le conseil a voulu en cette circonstance prendre une mesure égalitaire en faveur du pasteur protestant qui lui, au moins a-t-il été dit, n'est pas salarié des ennemis de la République mais bien le défenseur des idées démocratiques que représente la grosse majorité du conseil municipal de la ville de Lens.

Suppression de l'École de Musique

M. Renard déclare regretter que la subvention nécessaire au fonctionnement de l'École de musique ne figure plus au budget.
Basly déclare qu'il n'entend pas détourner la responsabilité et que c'est sur sa proposition que la Commission des finances a décidé de supprimer l'école de musique, dont l'utilité ne saurait guère être démontrée.
Il dit que l'Harmonie municipale et la Fanfare ouvrière ont su toutes deux, bien avant la fondation de l'école, prouver qu'on peut faire de l'excellente musique sans le secours des élèves de l'école de musique.
L'école de musique a été fondée, dit le maire pour favoriser quelques bourgeois qui craignent d'envoyer leurs enfants suivre les cours ouverts à l'Harmonie ou à la Fanfare et ce pour ne pas leur faire coudoyer les enfants des ouvriers. On a voulu des professeurs spéciaux pour les fils de riches désireux de jouer du piano ou du violon et on a créé l'école de musique.
Eh bien, continue Basly, puisque nous subventionnons de 500 francs l'Harmonie municipale, que nous allons subventionner aussi la Fanfare, ceux qui voudront faire apprendre des instruments à vent à leurs enfants, les enverront suivre les cours ouverts par ces sociétés. Quant à ceux qui voudront jouer d'un instrument à cordes et qui ne sont pas souvent des ouvriers, ils iront à la [illegible] dont tout à l'heure je vous proposerai de subventionner [illegible].
Il donne lecture de l'article [illegible] du règlement disant :
[illegible]
Cet article, dit-il, est arbitraire car toutes les sociétés de la ville sont composées de contribuables avec l'argent desquels fonctionne l'école de musique.
Nos [illegible] sont trop petits. Nous avons besoin des locaux affectés à l'école de musique pour en [illegible] des classes. C'est aussi pourquoi je propose la suppression de l'école de musique.
En terminant, le maire fait remarquer qu'à Lens on s'est toujours occupé de donner satisfaction à la classe bourgeoise en délaissant celle vraiment digne des ouvriers et qu'il est temps de changer cet état de choses.
Après quelques observations sans portée de M. Renard, qui essaie quand même de démontrer l'utilité de l'école de musique, on passe au vote pour le maintien de la suppression de ladite école.
Ont voté pour la suppression : MM. Basly, Beugnet, Deparisse, Dilly, Durieux, Evrard, Flament, Fassiaux, Huleux, Legrand, Lefebvre, Popot, Pollart, Tison et Voiseux.
Ont voté pour le maintien de l'école : MM. Corrion, Douchet, Fauqueur, Garbez, Gosselin, Letombe, Pranger, Renard et Van Pelt.
Soit 15 voix pour la suppression et 9 pour le maintien.

Subvention à la Fanfare ouvrière

Le citoyen Tison propose de voter une subvention annuelle de 1000 fr. à la Fanfare ouvrière.
Il fait cette proposition dans les termes suivants :
Citoyens,
« J'ai reçu de la commission de la fanfare ouvrière, la mission de venir soutenir la demande de subvention faite par cette société.
» Personne de vous, citoyens, ne contestera que la Fanfare ouvrière a donné assez de preuves de vitalité pour être aujourd'hui en droit de recourir à l'aide bienveillant du conseil municipal.
» En effet, elle s'est prodiguée dans les fêtes de quartiers, elle n'a pas craint de s'associer publiquement aux ouvriers pour fêter le succès des leurs et encore, il y a quelques jours, elle est allée pour la [illegible] fois, soutenir au dehors la réputation artistique de la Ville de Lens ; suivant en cela l'exemple de sa sœur aînée et amie « l'Harmonie Municipale de Lens. »
» Pour assurer son recrutement, la Fanfare a dû organiser des cours populaires. 43 élèves, tous fils d'ouvriers, suivent actuellement les leçons.
» Obligée de s'imposer de nouveaux sacrifices pour maintenir dignement son classement en première division, la Commission de la fanfare a, dans sa réunion de jeudi dernier, décidé d'augmenter certains de ses pupitres et notamment celui des saxophones. Ce sont là, direz-vous, citoyens, des frais énormes pour une musique qui n'a pour toutes ressources que les cotisations de ses membres honoraires, mais ce sont là, je répondrai, des frais nécessaires.
» Là ne s'arrête pas, croyez-le, les dépenses que la fanfare a à supporter : les élèves, je le répète, tous les fils d'ouvriers, doivent être pourvus d'instruments en sortant du cours de solfège et dotés d'uniformes en entrant dans les rangs.
» Je ne parlerai pas plus longuement des sacrifices que jusqu'à ce jour cette société a dû faire ni de ceux qu'elle devra encore supporter, mais cependant je constaterai avec d'autres, qu'il a fallu à ses fondateurs une grande ténacité pour, malgré les attaques souvent malveillantes dont ils ont été l'objet, faire prospérer la Fanfare Ouvrière et contraindre même ses adversaires d'autrefois à l'admirer aujourd'hui.
» Oui citoyens, pour avoir osé à certains jours aller recevoir soit nos députés Basly ou Lamendin, soit un de leurs amis, la Fanfare ouvrière a souvent été critiquée.
» J'ai donc raison, mes chers collègues, de dire qu'il fallait alors du courage pour s'inscrire dans une société que traquait même la municipalité. Eh bien ! le moment est venu de récompenser ces courageux ouvriers et le moyen de reconnaître leur dévouement à la cause qui nous est chère, est de ne pas marchander la subvention de quinze cents francs que la Fanfare ouvrière demande.
» Donnons à des travailleurs qui ne poursuivent qu'un but : procurer aux enfants d'ouvriers une instruction musicale solide, et qui n'entrevoient qu'une chose : soutenir toujours la renommée artistique de notre grande cité lensoise. » (Applaudissements.)
M. Van Pelt demande le renvoi à la commission des finances, alléguant qu'il y a là une question de principe.
M. Letombe s'y oppose en disant que cette formalité est inutile et demande le vote des 1,000 francs.
Le citoyen Evrard déclare que la Fanfare ouvrière est suffisamment appréciée pour ne pas hésiter à l'aider. D'ailleurs, dit-il avec juste raison, cette société est, tout autant que les autres de la ville, digne de la sollicitude du Conseil municipal. Elle a ouvert des cours populaires très suivis, elle a droit à la reconnaissance et aux encouragements.
M. Van Pelt maintenant sa proposition on passe au vote.
MM. Dilly, Gosselin et Van Pelt votent le renvoi de la demande à la commission des finances. Les autres membres de l'assemblée se prononcent contre.
La subvention de 1,000 fr. est votée par tous les conseillers sauf par MM. Gosselin et Van Pelt qui s'abstiennent.

Les enfants des écoles à l'Exposition

Une somme de 1,200 francs est inscrite au budget pour permettre aux élèves des écoles communales qui viennent d'obtenir leur certificat d'études primaires de faire un voyage à l'Exposition.

La chorale municipale et la symphonie

Une subvention annuelle de 500 francs est allouée à la Chorale municipale et une subvention de 1,000 francs à la Symphonie, à charge par cette dernière de former des élèves, ce qui viendra, ainsi que l'a dit M. Renard parer en partie à la suppression des cours de l'école de musique.

Affaires diverses

Le conseil approuve ensuite les comptes et budgets de l'hospice du bureau de bienfaisance et de la fabrique de l'église, puis il statue sur diverses questions peu importantes.
La réunion a été levée à 11 heures du soir.

HÉNIN-LIÉTARD. — Arrestation. — Un belge nommé Camille Bracke, âgé de 30 ans, a été arrêté jeudi soir à Hénin-Liétard pour ivresse, outrages et rébellion envers la gendarmerie.

BEUVRY. — Victime de la société bourgeoise. — Un vieillard de 62 ans, Henri Wasson, d'origine belge, ouvrier agricole, qui habitait depuis de longues années à Beuvry où il a travaillé chez plusieurs cultivateurs a été trouvé mourant dans un fossé jeudi soir. Malgré les soins qui lui ont été donnés, il a succombé peu après. Le docteur Pridoux a constaté que Wasson était mort de misère et d'inanition.
Voilà la solidarité de la société capitaliste.

LIÉVIN. — Accident. — Lesage Henri, âgé de [illegible] ans, travaillant dans la brasserie de M. Leroy, est tombé d'une hauteur de [illegible] mètres. Dans sa chute, il s'est fait fracturer la clavicule et [illegible] côtes du côté droit. Il porte en outre des contusions sur le corps.
L'incapacité de travail sera de 40 à 50 jours.

L'AISNE

ST-QUENTIN. — Enterrement civil. — Les obsèques civiles de Mme Minisclou, tisseuse de chez [illegible] Basquin-Lefteaux, au Petit-Neuville, ont eu lieu vendredi après-midi à [illegible] au milieu d'une grande affluence de la population ouvrière [illegible] et du faubourg d'Isle. [illegible] citoyens [illegible] dont beaucoup en [illegible] le travail et nombre de nouveaux conseillers municipaux socialistes de St-Quentin, suivaient le convoi.
[illegible] des tisseurs et tisseuses [illegible]
Au cimetière [illegible] plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe par les citoyens [illegible] secrétaire [illegible] des tisseurs et tisseuses et conseiller municipal [illegible] tisseur de la maison [illegible] Basquin, en [illegible].
Sur le passage du cortège, on remarquait [illegible]
Depuis la [illegible] mortuaire jusqu'au cimetière [illegible] les rues étaient pleines de monde pour rendre hommage à la dépouille de cette pauvre victime du devoir.
Cette citoyenne était mère de [illegible] enfants en bas âge.
Nous présentons au citoyen Minisclou, son mari, et à sa famille nos plus respectueuses condoléances.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

Les condamnations suivantes ont été prononcées dans la dernière audience du tribunal correctionnel de Cambrai :
Dumont Louis, [illegible] ans, journalier à Thun Levêque, pour contravention à la loi électorale à [illegible] francs d'amende.
Ledoux Ernest, [illegible] ans, domestique à Serain pour vol à [illegible] jours d'emprisonnement avec sursis.
Masse Louis, 21 ans, ouvrier d'usine à Haussy pour contravention à la police des chemins de fer à [illegible] francs d'amende.
Thorne Jules, [illegible] ans, journalier à [illegible] pour bris de clôture à [illegible] francs d'amende.
Dislaux Henri, [illegible] ans, journalier à Crèvecœur pour coups et blessures à [illegible] heures de prison avec sursis.
Monnier Joseph, 20 ans, maçon, [illegible] Juliette, tisseuse, au Cateau pour coups à [illegible] heures de prison chacun.
Corret Augustine, femme Petille, [illegible] ans, ménagère à Masnières pour coups à [illegible] heures de prison avec sursis.
Carré Elisa, 31 ans, journalière à [illegible] pour coups et blessures à 6 jours d'emprisonnement.
Alexandre Hubert, 54 ans, journalier à Fontaine-Notre-Dame pour braconnage à 100 francs d'amende et confiscation du fusil.
Lenglet Pierre-Joseph, 31 ans, tisseur à Clary pour coups et ivresse à 10 jours d'emprisonnement et 5 francs d'amende.
Gardez Joseph, [illegible] ans, [illegible] de Bateaux à Thun Levêque pour coups et blessures à 11 jours d'emprisonnement.
Sandras Arthur-Henri, 2[illegible] ans, journalier à Caudry pour coups et blessures à 2 mois d'emprisonnement.
Leveau Pierre-Joseph, 63 ans et Thomas, 31 ans, tous deux journaliers, pour coups et blessures réciproques à 6 jours de prison chacun ;
Barbier Pierre-Joseph, 30 ans, journalier à Caudry, pour coups et blessures, à 10 jours d'emprisonnement.
Nobiécourt Ferdinand, 30 ans, boulanger au Cateau, pour coups à sa femme, à 8 jours d'emprisonnement.

Le Gérant, Jean PIOTET.
Lille. — Imprimerie de l'*Egalité* 22, rue de Fives, 22.